

POLITIQUE DE PRÉVENTION DES PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Mining Mineral Resources S.A.S

Objet

Cette politique garantit que tous les employés, directeurs et représentants de MMR respectent les lois applicables en matière de concurrence et d'antitrust, tout en adoptant des pratiques commerciales éthiques et équitables. Elle vise à favoriser un marché ouvert et concurrentiel, à prévenir tout comportement anticoncurrentiel et à préserver la réputation de MMR en tant qu'entreprise responsable.

Champ d'application

Cette politique s'applique à tous les employés, dirigeants, administrateurs, contractants et tiers agissant au nom de MMR, quelle que soit leur localisation. Elle couvre les interactions avec les concurrents, fournisseurs, distributeurs, clients et toute entité influençant la concurrence sur le marché.

Déclaration de politique

MMR s'engage en faveur d'une concurrence loyale et n'adopte ni ne tolère aucune pratique anticoncurrentielle, y compris, mais sans s'y limiter :

- Entente sur les prix : tout accord avec des concurrents visant à fixer ou contrôler les prix.
- Répartition des marchés : toute pratique consistant à diviser les marchés, les clients ou les territoires entre concurrents.
- Manipulation des appels d'offres : collusion avec des concurrents pour fausser les processus d'appel d'offres.
- Accords d'exclusivité et ventes liées : imposition de contrats restreignant injustement les fournisseurs ou clients dans leurs relations avec des concurrents.

- Abus de position dominante : adoption de prix prédateurs, imposition de conditions commerciales déloyales ou restriction d'accès au marché.
- Comportement collusif : tout accord formel ou informel visant à réduire la concurrence.

Lignes directrices de conformité

- Les employés ne doivent pas discuter d'informations commerciales sensibles (ex. : prix, stratégies, répartition des marchés) avec des concurrents.
- Toutes les décisions commerciales doivent être prises de manière indépendante, sans accord informel influençant la concurrence.
- Tout accord avec des concurrents, fournisseurs ou distributeurs doit être soumis à un examen juridique afin d'assurer sa conformité aux lois sur la concurrence.
- Tout comportement anticoncurrentiel suspecté doit être signalé immédiatement au Responsable de la Conformité ou au Département Juridique.

Signalement des violations

Les employés sont encouragés à signaler toute violation suspectée en toute confidentialité et sans crainte de représailles.

Les signalements peuvent être adressés à :

- Le Responsable de la Conformité
- Le Département des Ressources Humaines
- Un supérieur hiérarchique via les canaux sécurisés de l'entreprise

MMR s'engage à enquêter sur tous les signalements et à prendre les mesures correctives nécessaires.

Application et sanctions

Toute violation de cette politique peut entraîner des sanctions graves, notamment

- Des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement.
- Des sanctions juridiques, civiles et pénales.
- Un préjudice réputationnel pour MMR.

La direction prendra toutes les mesures nécessaires pour enquêter et traiter les infractions rapidement.

Formation et sensibilisation

- Tous les employés doivent suivre des formations régulières sur les lois de la concurrence et cette politique.
- Des formations spécifiques seront fournies aux employés occupant des postes à haut risque (ex. : ventes, achats, planification stratégique).
- Les dossiers de formation seront conservés pour assurer le suivi de la conformité.

Révision et mises à jour de la politique

Cette politique fera l'objet d'examens périodiques afin de garantir son alignement avec les évolutions légales et les standards commerciaux.

Les mises à jour seront communiquées à toutes les parties concernées, et le respect de la politique sera surveillé en continu.

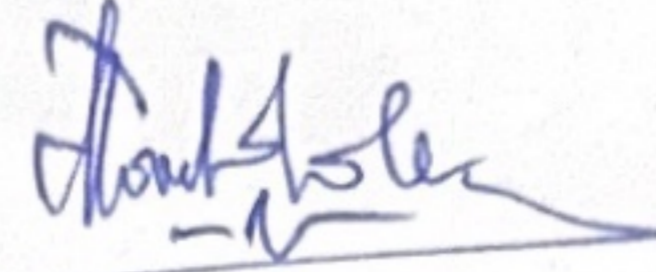
Coordonnées

Pour toute question ou préoccupation concernant cette politique, les employés peuvent contacter :

Bureau de Conformité

M. John Matt – Responsable de la Conformité

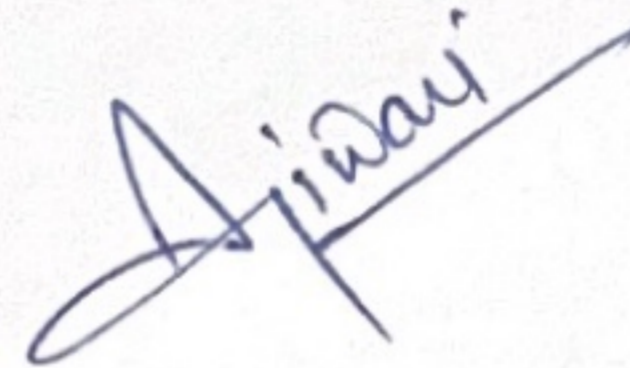
Email : john.Matt@mmdrc.com



Département des Ressources Humaines

M. Ashok Kumar Tiwari – Responsable RH

Email : ashok.Tiwari@mmdrc.com



Version : 02.2025 – Mise à jour en février 2025

Préparé par : Équipe de Conformité d'Entreprise

Approuvé par : Direction Générale

Émis par : MMR Management

MINING MINERAL RESOURCES SAS

www.mmdrc.com

Siège social :

588, Avenue Kipushi, Quartier SOMIKA, Commune Annexe, Lubumbashi

RCCM - CD/LSHI/RCCM/14-B-01615